



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musées

Question écrite n° 116097

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les recommandations faites par la Cour des comptes dans son rapport public intitulé « les musées nationaux après une décennie de transformations (2000-2010) ». Concernant le mécénat, la Cour des comptes préconise la mise en place d'un code de déontologie de la circulation des collections nationales conforme aux standards internationaux. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116097

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8278

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)